



Mobilité de la main-d'œuvre et les accords de libre-échange

***XXXV Congrès de l'ASDEQ
Québec 13 mai 2010***

***Présentation par Laurent Cardinal
Ministère des Affaires étrangères et du commerce international***



International Trade
Canada

Commerce international
Canada

Canada



Objectifs

- Les accords de libre-échange (ALÉ) et la mobilité de la main-d'oeuvre
- Mobilité de la main-d'oeuvre
 - Admission temporaire de gens d'affaires
 - Accords de reconnaissance mutuelle (ARM)
- Conclusion



Les ALÉ et la mobilité de la main-d'oeuvre

- La mobilité des travailleurs dans les ALÉ présente dans les 3 piliers du commerce international:
 - Le commerce des biens
 - Le commerce des services (transfrontière, financier, télécommunications)
 - L'investissement



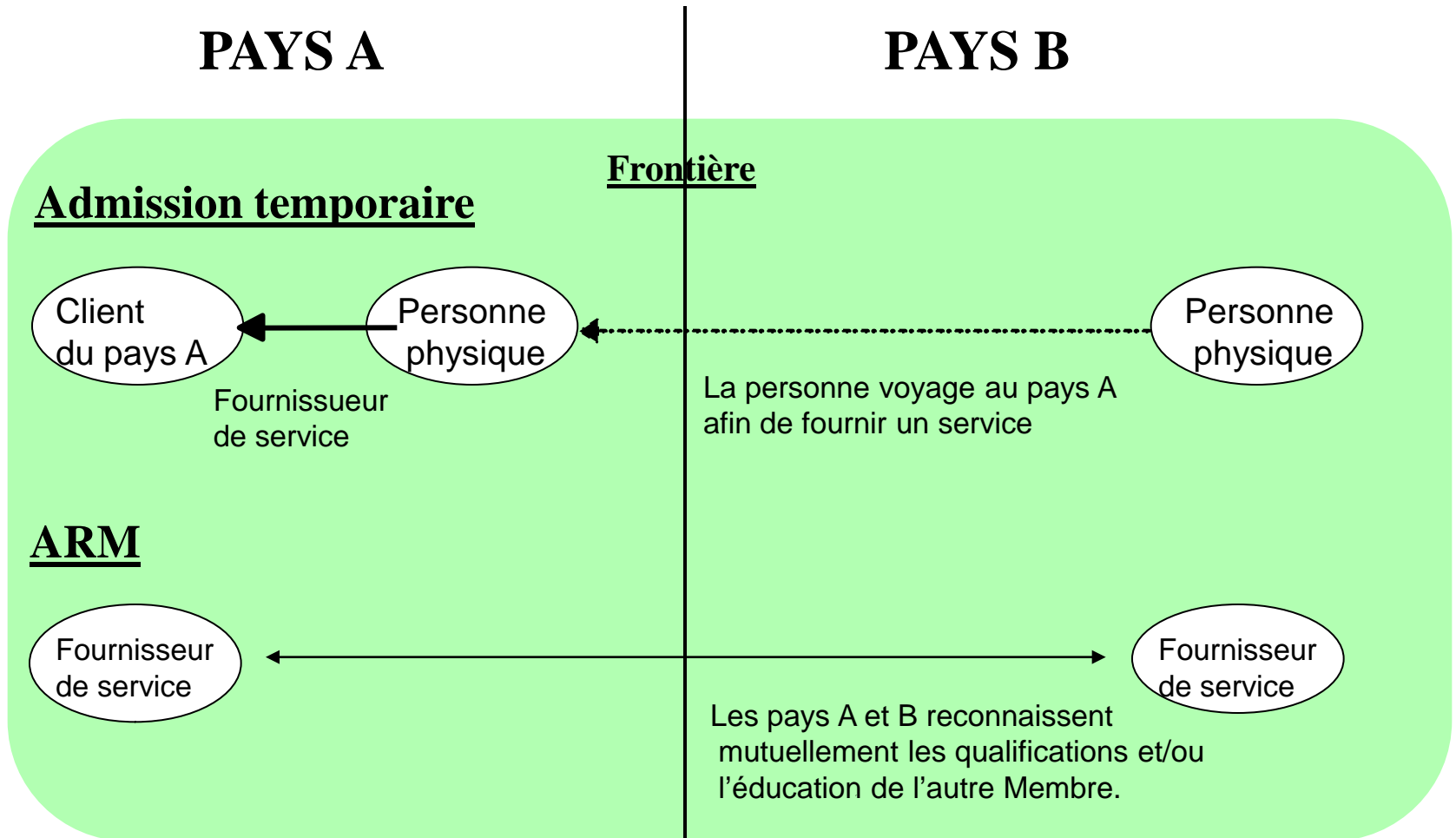
Approche canadienne sur la mobilité et les accords commerciaux internationaux

- Les accords bilatéraux et multilatéraux incluent des obligations qui touchent la mobilité des personnes:
 - ALÉ bilatéral/régional: chapitres sur le commerce transfrontière des services (incluant les ARM) et sur l'admission temporaire des gens d'affaires;
 - ALÉ multilatéral: Mode 4* à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) (Présence de personnes physiques).

*AGCS – Définition du Mode 4: La fourniture d'un service par un fournisseur de services d'un Membre, grâce à la présence de personnes physiques d'un Membre sur le territoire de tout autre Membre.



Conceptualisation des enjeux de mobilité





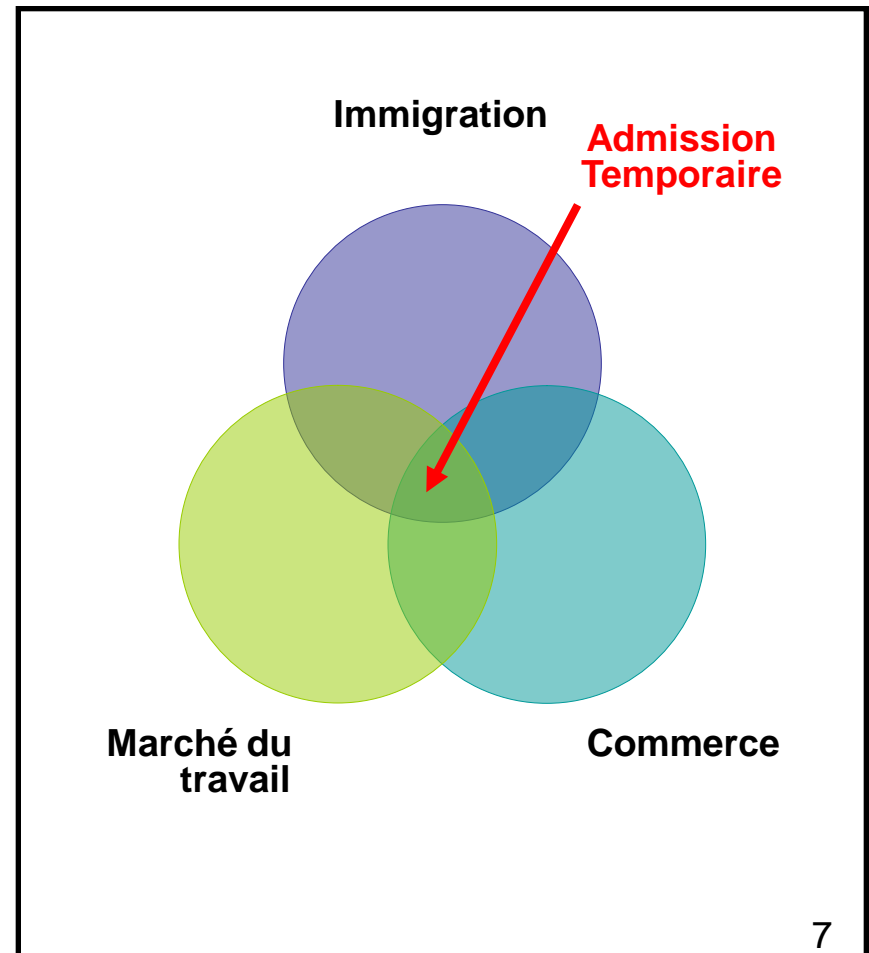
Importance de la mobilité des personnes

- Selon l'OMC, la mobilité des travailleurs (mode 4) représentait environ 24 milliard du commerce mondial des services en 2005.
- Les services professionnels au Canada est un secteur en forte croissance dans le commerce canadien des services:
 - 19.2 milliard en 2008 comparativement à 3.9 milliards en 1992;
 - 9 630 gens d'affaire ont franchi les frontières canadiennes sous les termes de l'ALÉNA et 5 010 sous les termes de l'OMC en 2008.
- Les services professionnels est un secteur dynamique d'exportation qui influence la compétitivité et la productivité des entreprises.



L'Admission temporaire: Objectif et portée

- Objectif: faciliter l'admission des gens d'affaire en abolissant les barrières à l'entrée de certaines catégories de travailleurs.
- L'Admission temporaire ne touche pas:
 - aux mesures concernant la citoyenneté;
 - la résidence;
 - l'emploi à titre permanent;
 - les visas d'entrées permanents.
- Les principaux bénéfices d'un chapitre sur l'Admission temporaire dans un ALÉ est de lever les barrières suivantes pour les catégories de travailleurs visés par le chapitre:
 - tests relatifs au marché du travail;
 - tests de nécessité économique;
 - quotas;
 - autres (e.g., durée de séjour).





Catégories de main d'oeuvre couvertes par les ALÉ du Canada

- Gens d'affaires en visite;
- Négociants et investisseurs;
- Personnes mutées à l'intérieur d'une compagnie;
- Professionnels et techniciens;
- Conjoint.



Approche canadienne à l'Admission temporaire

- L'Admission temporaire est un enjeu important dans le contexte de la signature d'ALÉ.
- Le Canada cherche à obtenir un accès privilégié sur une base réciproque avec ses partenaires commerciaux.
- L'approche canadienne dans les récents ALÉ du Canada s'est améliorée par rapport à la couverture de l'ALÉNA. Dans ses plus récents ALÉ, plus de 1000 professions sont couvertes comparativement à 64 dans l'ALÉNA.
- La couverture des gens d'affaire, particulièrement les professionnels, est plus grande dans les ALÉ bilatéraux que dans l'accord de l'AGCS.



Importance de la reconnaissance et de la mobilité

- La reconnaissance est un élément clé de la mobilité des fournisseurs de service professionnels
 - Elle est particulièrement importante pour l'admission temporaire où elle assure que les engagements d'accès au marché des Parties soient effectifs.
- Les enjeux de reconnaissance ont été couverts dans la majorité des négociations d'ALÉ (ALÉNA, Chili, Pérou, Colombie, etc.) dans le chapitre sur le commerce transfrontière des services

Accords de reconnaissance mutuels (ARM): une Partie peut reconnaître l'éducation ou l'expérience acquise, les prescriptions remplies, ou les licences ou certificats accordés dans un pays déterminé. Cette reconnaissance, qui peut se faire par une harmonisation ou autrement, peut se fonder sur un accord ou arrangement avec le pays concerné ou peut être accordée de manière autonome.



Bénéfices des ARM

- Faciliter et accélérer, pour les personnes, la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles.
- Accroître, dans un contexte de concurrence mondiale élevé, la compétitivité des entreprises en facilitant et en accélérant le recrutement de travailleurs qualifiés lorsque le besoin se fait sentir.
- Répondre plus efficacement aux besoins de main-d'œuvre, tant dans le secteur des services que dans les autres secteurs.



ARM: Principaux acteurs au Canada

- **Provinces et territoires**
- **Autorités professionnelles auto réglementées ou représentants provinciaux professionnels**
- **Associations nationales professionnelles**
- **Gouvernement fédéral**



L'approche canadienne sur la reconnaissance

- Engagements de libéralisation sectorielle
- Le Canada inclut dans ses ALÉ des lignes directrices non contraignantes afin d'appuyer les négociations des ARM par les autorités compétentes.
- Objectifs de l'approche canadienne dans les ALÉ :
 - Faciliter pour les Parties impliqués la négociation effective et d'ARM;
 - Le résultat d'un ARM devient un engagement commercial au sein du chapitre de commerce transfrontière des service.
- Le Canada a suivi une approche similaire dans l'ensemble des ALÉ bilatéraux et régionaux pour lesquels il est signataire.

Exemples d'ARM négociés par des associations professionnelles canadiennes jusqu'a ce jour:

- Comptables agréés canadiens (CA), US Chartered Public Accountants (CPA) et Mexican Contadores Públicos Certificados (CPC) sous l'ALÉNA (2002)
- Conseil canadien des ingénieurs professionnels (maintenant appelé Ingénieurs Canada) et Hong Kong Institution for Engineers (2004)
- Ingénieurs Canada et Engineers Ireland (2009)



Difficultés et enjeux pour la mobilité

- Séjour temporaire versus immigration des travailleurs;
- Considérations liées à la protection du public et à la sécurité publique;
- Autorités compétentes (quelles sont elles?) et défis institutionnels (i.e., 27 États Membres, 10 provinces et 3 territoires);
- Intérêts et coûts financiers pour les associations professionnelles qui négocient les ARM.



Défis et opportunités d'un accord entre le Canada et l'Union européenne

- Économie développée de 500 million d'habitants;
- Bassin important de main-d'œuvre qualifiée pouvant répondre à des besoins démographiques spécifiques et offrant un potentiel d'affaire substantiel pour les firmes canadiennes;
- Admission temporaire: atout offensif pour le Canada dans l'Accord économique et commercial global (AECG);
- ARM:
 - Les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le fédéral sont activement impliqués dans l'élaboration de disciplines innovantes sur les ARM;
 - Le Canada et l'UE accordent une grande importance aux questions reliées a la mobilité dont les ARM.



Conclusion

- Les ALE demeurent un outil visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au Canada.
- L'Admission temporaire et les ARM demeurent des éléments clés de la négociation d'ALÉ en dépit du fait qu'ils soient généralement méconnus.
- Progrès majeurs dans l'Accord sur le commerce interne (ACI) qui créera une nouvelle dynamique pour la signature d'ARM.